

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE
DE LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 19 JANVIER 2026
À 19H00 À LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Alexandre Pelletier, maire

Frédéric Paré-Campeau, conseiller au siège n° .1

Alexandre Morin, conseiller au siège n° .2

Véronique Bélanger, conseillère au siège n° .3

France Ouellet, conseillère au siège n° .4

Karine Charette-Chalifour, conseillère au siège n° .5

Thibaud Dezutter, conseiller au siège n° .6

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau, directeur général, assiste à titre de greffier
à la séance ;

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du
maire, M. Alexandre Pelletier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GREFFE ;

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 8 décembre
2025

1.5 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du
mercredi 17 décembre 2025

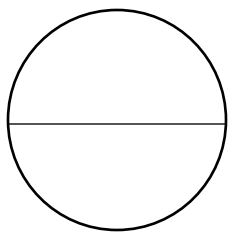
2 CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications, correspondances et rapports

3 FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 Présentation des comptes engagement des crédits

3.2 Adoption — financement



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

- 3.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement F-2026-01 concernant la fixation des taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception ;
- 3.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement F-2026-02 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme abrogeant le règlement F-2024-02 ;
- 3.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement R-2026-01 concernant la création d'une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie de même que toutes autres dépenses relatives au service de voirie ;
- 3.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement R-2026-02 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues ;
- 3.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement F-2026-03 sur la tarification des services d'eau pour les immeubles non résidentiels ;

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 4.1 Adoption de la convention de travail des employés municipaux 2026
- 4.2 Nomination de Mme Mélissa Turmel au poste de trésorière de la Ville de Lac-Delage
- 4.3 Nomination de Mme Mélissa Turmel au poste de greffière adjointe de la Ville de Lac-Delage
- 4.4 Nomination de Mme Isabelle Coulombe au poste de greffière adjointe de la Ville de Lac-Delage
- 4.5 Renouvellement du contrat de travail de Schneider Augustin à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement

5 TRAVAUX PUBLICS

6 URBANISMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

7 LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

- 7.1 Vote de félicitations pour la pièce de théâtre et la fête de Noël

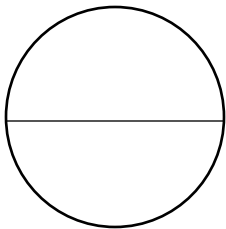
8 SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

9 AFFAIRES NOUVELLES

- 9.1 État de situation sur un projet d'entente entre Empire 47, Immeubles des Monts, Manoir du Lac-Delage et de la ville de Lac-Delage

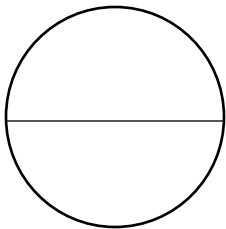
10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL



12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Pour consultation



1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19:02.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour du 19 janvier 2026.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller Alexandre Morin, il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Sur la proposition de la conseillère Karine C.-Chalifour,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 décembre 2025, tel que rédigé.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

Sur la proposition du conseiller Frédéric P.-Campeau,

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 17 décembre 2025, tel que rédigé.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

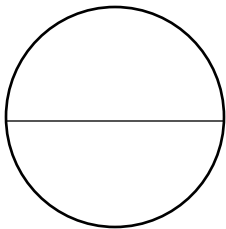
2. CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications

Résolution 2026-001

Résolution 2026-002

Résolution 2026-003



3 FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

3.1.1 Comptes à payer

Résolution 2026-004

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 19 janvier 2026 totalisent un montant de 202 523,73 \$, et 40 953,03 \$ pour les salaires ;

Sur la proposition de la conseillère France Ouellet,

Il est résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 19 janvier 2026, et ce, selon les échéances prescrites.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

3.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 19 janvier 2026, qui totalisent un montant de 75 331,49 \$.

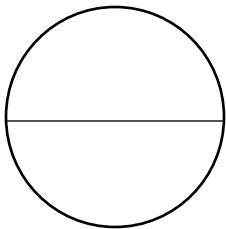
3.2 ADOPTION — FINANCEMENT

3.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT F-2026-01 CONCERNANT LA FIXATION DES TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION.

Avis de motion est donné par Thibaud Dezutter, pour l'adoption du règlement no. F-2026-01 concernant le règlement établissant la taxation et les compensations ainsi que le coût des services pour l'année 2026. Les membres du conseil ont tous reçu copie du projet de règlement F-2026-01 comme prescrit par la Loi. Le projet de règlements est présenté en annexe 1.

3.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT F-2026-02 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ABROGEANT LE RÈGLEMENT F-2024-02.

Avis de motion est donné par Karine C.-Chalifour, pour l'adoption du règlement numéro F-2026-02 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme abrogeant le règlement F-2024-02. Le projet de règlements est présenté en annexe 2.



3.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R-2026-01 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION ET LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURE DE VOIRIE DE MÊME QUE TOUTES AUTRES DÉPENSES RELATIVES AU SERVICE DE VOIRIE

Avis de motion est donné par Alexandre Morin, pour l'adoption du règlement numéro R-2026-01 concernant la création d'une réserve financière pour la réalisation et la réfection d'infrastructure de voirie, de même que toutes autres dépenses relatives au service de voirie. Le projet de règlements est présenté en annexe 3.

3.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT R-2026-02 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS EN MATIÈRE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Avis de motion est donné par Alexandre Morin, pour l'adoption du règlement numéro R-2026-02 concernant la création d'une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues. Le projet de règlements est présenté en annexe 4.

3.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT F-2026-03 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU POUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Avis de motion est donné par Thibaud Dezutter, pour l'adoption du règlement numéro F-2026-03 concernant la tarification des services d'eau. Le projet de règlements est présenté en annexe 5.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 ADOPTION DE LA CONVENTION DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX 2026

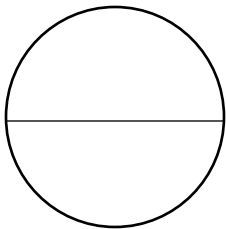
CONSIDÉRANT QUE la convention de travail des employés municipaux se terminait le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de revoir les échelles salariales des employés en fonction du marché des autres municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu copie de la convention de travail avant la séance ;

Sous la proposition de la conseillère Véronique Bélanger,
Il est résolu :

QUE la convention de travail des employés municipaux de Lac-Delage soit adoptée et que cette convention soit effective rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2026.

Résolution 2026-005



Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

4.2 NOMINATION DE MADAME MÉLISSA TURMEL AU POSTE DE TRÉSORIÈRE DE LA VILLE DE LAC-DELAGE

Sous la proposition de la conseillère Véronique Bélanger,
Il est résolu :

Résolution 2026-006

QUE Mme Mélissa Turmel soit nommée au poste de trésorière pour la ville de Lac-Delage à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUE le Maire, Alexandre Pelletier, et/ou le directeur général et greffier, M. François Morneau, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour officialiser cette nomination et pour donner effet à cette résolution.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

4.3 NOMINATION DE MME MÉLISSA TURMEL AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE LAC-DELAGE

Sous la proposition de la conseillère Véronique Bélanger,
Il est résolu :

Résolution 2026-007

QUE Mme Mélissa Turmel soit nommée au poste de greffière adjointe pour la Ville de Lac-Delage à compter du 1^{er} janvier 2026.

QUE le Maire, Alexandre Pelletier, et/ou le directeur général et greffier, M. François Morneau, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour officialiser cette nomination et pour donner effet à cette résolution

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

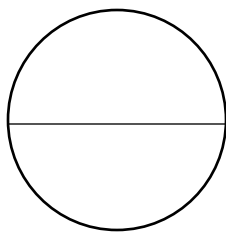
Adoptée à l'unanimité

4.4 NOMINATION DE MME ISABELLE COULOMBE AU POSTE DE GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE LAC-DELAGE

Sous la proposition de la conseillère Véronique Bélanger,
Il est résolu :

Résolution 2026-008

QUE Mme Isabelle Coulombe soit nommée au poste de greffière adjointe pour la Ville de Lac-Delage à compter du 1^{er} janvier 2026.



QUE le Maire, Alexandre Pelletier, et/ou le directeur général et greffier, M. François Morneau, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour officialiser cette nomination et pour donner effet à cette résolution

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité (ou adoptée sur division)

4.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE SCHNEIDER AUGUSTIN À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Résolution 2026-009

CONSIDÉRANT QUE monsieur Schneider Augustin, agit à titre, d'inspecteur en bâtiment et environnement depuis juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit compléter la concordance de sa réglementation d'urbanisme pour se conformer au Schéma d'aménagement de la MRC de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE la ville doit amorcer une importante mise à niveau de l'ensemble de sa réglementation, de son plan d'urbanisme et de son zonage, notamment pour se conformer au Plan métropolitain d'aménagement et de développement PMAD-CMQ et d'ajouter les nouvelles dispositions réglementaires du ministère de l'Environnement qui seront administrées par la ville, qui sont issues du programme de modernisation du régime d'autorisation environnementale et de la concordance du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement REAFIE ;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun d'apporter un soutien professionnel au service d'urbanisme de la ville afin que les mandats réguliers puissent se réaliser compte tenu de l'importance des mandats de mise à niveau de la réglementation de la ville ;

Sous la proposition du conseiller Thibaud Dezutter,
Il est résolu :

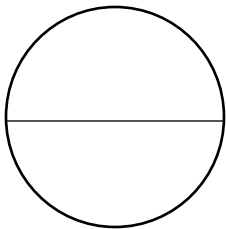
QUE le conseil renouvelle pour une période de six mois le mandat de monsieur Schneider Augustin, à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement, et responsable de l'émission des permis et qu'il soit autorisé à aller inspecter sur le terrain et à signer tout effet relativement à l'émission du permis.

Le président, monsieur Alexandre Pelletier, appelle au vote.

Adoptée à l'unanimité

5. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point



6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

7.1 VOTE DE FÉLICITATIONS POUR LA PIÈCE DE THÉÂTRE ET LA FÊTE DE NOËL

Sur la proposition du conseiller Frédéric P. Campeau,
Il est résolu :

QUE le conseil adresse un vote de félicitations à Mme Diane Rondeau pour son implication dans la préparation de la pièce de théâtre présenté le 14 décembre 2025 ;

QUE le conseil adresse une mention spéciale à nos jeunes comédiens qui se sont impliqués avec cœur à la réussite de cette pièce ;

QUE le conseil adresse une mention spéciale au Père-Noël qui est venu du pôle Nord afin de distribuer des cadeaux à nos jeunes Delageoise et Delageois ;

QUE le conseil adresse une mention spéciale à nos organisateurs de la fête de Noël qui se sont impliqués avec cœur à la réussite de cet évènement.

8. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

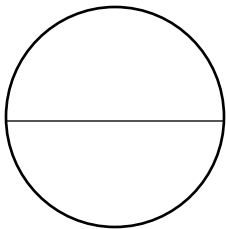
9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 État de situation sur un projet d'entente entre Empire 47, Immeubles des Monts, Manoir du Lac-Delage et ville de Lac- Delage ;

10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Thibaud Dezutter, conseiller no.6 invite les citoyens à compléter un sondage en lien avec le transport en commun.



12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2026-010

Sur la proposition du conseiller Frédéric P.-Campeau, il est proposé de lever la présente assemblée à 20 : 26.

Alexandre Pelletier, maire

François Morneau, directeur général